Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260716-D_2026_74-DE

D_2026_ 74 **Le 16/07/2026**

DECISION PRISE EN APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : **Ressources Humaines**

Objet : Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chargé de mission eau et agriculture

Le Président de REDON Agglomération,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret 88-145 du 15/02/1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret 2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique modifie le décret 88-145 du 15/02/1988 ;

VU la délibération CC-2026-58 du 30/03/2026 portant délégation du Président de REDON Agglomération et particulièrement « prendre toutes décisions relatives au personnel et notamment la création ou la transformation de poste » ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

CONSIDERANT que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

CONSIDERANT que :

- REDON Agglomération porte un Programme Agricole et Alimentaire de Territoire qui s'articule autour de 3 axes de travail :
  Axe 1 : "Renforcer l'économie agricole"
  Axe 2 : "Agir pour une alimentation durable et de qualité accessible à tous"
  Axe 3 : "Préserver les ressources naturelles par une agriculture durable et résiliente". L'axe 3 comprend plusieurs objectifs stratégiques dont "Préserver la quantité et la qualité de l'eau ainsi que la qualité de l'air".

- REDON Agglomération a défini une feuille de route sur l'eau, issue de la conférence bretillienne de l'eau, comprenant 4 enjeux, dont l'enjeu "protection de la ressource".

Dans ce cadre, REDON Agglomération a répondu et est lauréat d'un appel à projet de la Région Bretagne "Expérimentation Territoires 0 phyto 2040" ;

CONSIDERANT que les projets en cours nécessitent la création d'un emploi non permanent - Contrat de projet Chargé de mission eau et agriculture, financé par la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260716-D_2026_74-DE

PAR CE MOTIF LE PRESIDENT DECIDE

- de créer un emploi non permanent - Contrat de Projet de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps non complet 30h hebdomadaires à compter du 24/08/2026 ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Le chargé de mission aura pour objectif de créer les conditions favorables à la mise en place d'un projet territorial visant le 0 phyto en 2040, en y associant, d'une part, les agriculteurs dans leur diversité, mais également les élus, les partenaires agricoles, habitants et acteurs du territoire.

1- Accompagner les agriculteurs du territoire dans leur diversité en faveur d'une réduction des Phytos :

- Identification et rencontre d'agriculteurs sur le terrain pour échanger sur leurs pratiques et perspectives d'accélération vers une transition
- Identification des leviers et points de blocage (humains, financiers, techniques, organisationnels, structurels) aux changements de pratiques agricoles + identifier une feuille de route individualisée pour aller vers une réduction des phytos à l'échelle de l'exploitation
- Mobiliser les partenaires agricoles pour l'accompagnement technique de ces feuilles de route individualisées

2- Structurer une démarche "0 phyto territoriale" multi partenariale et économiquement attractive :

- Mobiliser, rencontrer et fédérer les partenaires institutionnels et agricoles :

  Rencontre des partenaires institutionnels et agricoles et Animation du réseau des partenaires sur la durée du projet (groupe de travail interne, comités techniques, comité des partenaires)

  - en associant les Bassins versants, partenaires agricoles, le lycée Issat et autres partenaires
  - en veillant à la transversalité du projet avec les autres politiques publiques portées par l'agglomération, en particulier la direction de l'environnement (GEMA, eau potable), et également la santé (Contrat Local de Santé), la transition (PCAET), l'urbanisme (SCOT, PLUI)
  - Suivi des travaux des 3 syndicats de bassin versant intervenant sur le territoire, notamment dans le cadre de la délégation de la compétence GEMA

- Déployer une stratégie et un programme d'actions territorial Eau-Agriculture pour venir en appui aux agriculteurs :
  - Identification des dispositifs et outils techniques, administratifs et financiers permettant d'accompagner, dans la durée, les changements de pratiques – de la réduction jusqu'à l'arrêt des produits phytosanitaires – sur les zones prioritaires définies (leviers agronomiques, échanges parcellaires, PSE, etc.)
  - Favoriser le développement de nouvelles filières et consolider les filières existantes en AB ou BNI (bas niveau d'intrants), 0 phyto, réduction des phytosanitaires pour offrir des débouchés pérennes aux agriculteurs engagés dans le changement / en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées et portées par les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, GAB, CIVAM, etc.) ainsi que par les coopératives agricoles, de l'amont à l'aval, en filières longues comme en circuits courts.
  - Mobilisation des acteurs, notamment des agriculteurs et partenaires agricoles et déploiement d'un programme de conférence, temps de sensibilisation, rencontres afin de permettre la montée en compétences des acteurs, agriculteurs, élus, habitants sur les enjeux eau-agriculture-alimentation (et enjeux qui en découlent santé, climat...)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260716-D_2026_74-DE

3- Evaluer-Capitaliser :

- Réalisation de bilans intermédiaires et du bilan final (quantitatif et qualitatif) et Valorisation des résultats (restitutions, publications...)
- Travailler en lien avec les autres territoires "0 phyto 2040" (suivi des travaux, échanges d'expériences...)
- Travail à l'émergence d'un label sur le territoire (ex Terre de sources, le choix n'étant pas arrêté pour le moment) et réflexion sur l'adhésion à l'opération "Territoires engagés pour la nature" (enjeux n°4 de la feuille de route sur l'eau)

De manière ponctuelle : toute autre mission complémentaire en soutien au pôle agriculture et alimentation et la Direction de l'Economie de manière plus globale

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné comprenant le traitement statutaire et le régime indemnitaire instauré par REDON Agglomération ;
- de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et de signer les actes correspondants ;
- de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012.

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34